RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2595/T.P.

Astrida, le 9 octobre 1951.-

Objet:
Contrôle police de roulage.-

ASTRIDA
1743

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur l'Agent Territorial Hoeyberghs n'a pu effectuer le contrôle de la police de roulage, vu qu'il a été malade.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,

Monsieur le Résident du Ruanda
à
K I G A L I .-